



Communiqué des Maisons familiales rurales

du 10 février 2011

## Le Bac professionnel en trois ans va-t-il tuer l'apprentissage ?

La Note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), au ministère de l'Education nationale, publiée en janvier nous apprend que « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 ». L'étude constate une diminution du nombre d'apprentis préparant un diplôme égal ou inférieur au Bac, une stabilisation des BTS, une augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur.

Les Maisons familiales rurales s'inquiètent de ces tendances, en particulier sur la place des Bacs professionnels qui devraient être le moteur essentiel du développement de l'apprentissage aujourd'hui. Or, les 21 892 apprentis de moins dans le niveau V, suite à la disparition des BEP, n'ont pas été compensés par les 10 754 Bacs professionnels supplémentaires. Le socle de l'apprentissage constitué par les niveaux V et IV s'appauvrit donc. La crise économique n'est pas la seule cause de ce phénomène.

La mise en place des « Bac pro 3 ans » n'a pas été réfléchie pour l'apprentissage. Des contraintes spécifiques : signature d'un contrat de travail pour 3 ans, choix de la spécialité dès la classe de seconde, passerelles impossibles... handicapent cette voie pourtant promue par les plus hautes autorités de l'Etat.

Du coup, un nombre important de questions se pose :

- Prétendre que l'orientation et le choix d'entrer en apprentissage ont été suffisamment préparés pendant les années collège, est-ce réaliste ?
  - Engager un adolescent pour 3 ans, dans un cursus définitif, est-ce logique alors qu'il est en phase de réflexion sur son projet professionnel ?
  - Demander à une entreprise d'embaucher un jeune de 15 ou 16 ans sur une période aussi longue, est-ce sérieux ?

A terme, si aucune solution n'est proposée aux CFA pour adapter ces parcours de Bac, des risques réels existent qui pourraient aboutir à :

- Une filière en déclin composée des CFA traditionnels, centrés sur les CAP, quelques Bacs professionnels et quelques BTS, réservés aux jeunes qui ne trouveront pas leur place dans l'enseignement classique.

- Une filière haut de gamme dans les grandes écoles à même par leur réseau d'anciens de capter une grande partie des ressources de l'apprentissage et ne participant aucunement à la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur. « Les apprentis du haut ne sont pas les apprentis du bas » souligne une étude du CEREQ de fin 2010, qui ajoute que l'apprentissage au sein de l'enseignement supérieur ne réduit pas les inégalités.

Si tel était le cas, tous les efforts entrepris pour valoriser l'apprentissage seraient remis en cause.

Va-t-on alors, dans les prochains mois, se contenter de renouveler des aides aux entreprises, coûteuses pour l'Etat et les Conseils régionaux ou va-t-on porter un projet ambitieux, moins coûteux et qui prépare l'avenir : mettre en œuvre de nouveaux dispositifs préparatoires à l'apprentissage après le collège, proposer de tels parcours à tous ceux en quête d'une formation par alternance sans les réserver comme c'est souvent le cas aux jeunes décrocheurs, ouvrir des classes par alternance scolaire dans les CFA, réfléchir à la cohabitation des lycées professionnels et des Centres d'apprentis, limiter le montant de la taxe d'apprentissage par apprenti... ?

La balle est dans le camp des partenaires sociaux qui doivent faire des propositions, dans celui des Régions qui peuvent prendre des initiatives et chez la ministre en charge du dossier dont on attend des actes concrets.

Toute information complémentaire auprès de Patrick Guès (UNMFREO) au 01 44 91 86 86 ou à [patrick.gues@mfr.asso.fr](mailto:patrick.gues@mfr.asso.fr)



## Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (8 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, de l'AFDI, de Coordination SUD...

*Pour toute information complémentaire, consulter le site [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)*

Blog sur la formation en alternance : <http://patrickques.wordpress.com/>